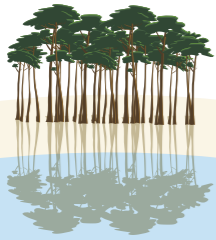


# Le lac d'Hourtin-Carcans en chiffres

- > 62 km<sup>2</sup> de superficie
- > 3.4 m de profondeur moyenne / 11 m de profondeur maximale en rive Ouest du lac
- > 210 millions de m<sup>3</sup> d'eau

Le lac d'Hourtin-Carcans, s'étend du Nord au Sud, sur deux communes, parallèlement au littoral de l'océan Atlantique, sur une longueur maximale de 18 km pour une largeur maximale de 5 km. Le lac fait partie de la chaîne des étangs arrière-littoraux aquitains. C'est un écosystème remarquable qui abrite de nombreux milieux et espèces exceptionnels.

Le lac communique avec l'étang de Lacanau par le canal des Étangs qui se jette dans le Bassin d'Arcachon et qui constitue leur unique exutoire.



## Un site naturel préservé

Le lac est entouré de dunes et de pins maritimes, formant un écrin de verdure qui abrite une faune et une flore variées. C'est un lieu idéal pour les amateurs de nature et d'observation.



Les feux et barbecues sont strictement interdits pour éviter le risque d'incendie. Il est aussi interdit de jeter les mégots



Les déchets sont à proscrire dans tous les milieux naturels : objectif zéro déchet



La pratique du camping nautique et la résidence à bord de toutes embarcations est interdite



Les chiens, même tenus en laisse, sont interdits sur les zones de baignade surveillées du 1er avril au 30 septembre

Il est essentiel de prévenir le piétinement sur les rives du lac afin de préserver l'intégrité de cet espace naturel.



Le lac d'Hourtin-Carcans est un site naturel protégé et classé Natura 2000 en raison de sa richesse écologique et de sa biodiversité. Il fait partie d'un ensemble de zones humides, qui sont des habitats essentiels pour de nombreuses espèces d'oiseaux, de poissons et de végétaux.



## Guide des Usagers

# Lac de Hourtin-Carcans

## Contacts

**Police du Lac Hourtin :**  
par téléphone au 06 77 02 35 09

**Police du Lac Carcans :**  
par mail à [capitainerie@mairie-carcans.fr](mailto:capitainerie@mairie-carcans.fr)  
par téléphone au 06 08 70 90 09



[www.mairie-hourtin.fr](http://www.mairie-hourtin.fr)



[www.carcans.fr](http://www.carcans.fr)



## Numéros d'Urgence

- 15 Samu
- 18 Pompiers
- 17 Gendarmerie
- 112 Numéro d'urgence Européen

Ne pas jeter sur la voie publique

## Les Règles de navigation

L'ensemble du lac est régi par arrêté préfectoral portant règlement particulier de police de navigation.

Pour naviguer, respectez ce milieu naturel.



Le stationnement des bateaux est soumis à autorisation et l'accostage doit se faire uniquement dans les zones dédiées.



La vitesse des bateaux à moteur est limitée à 5km/h dans les chenaux et le long de la bande de rives des 300 mètres



Pour toute embarcation, le propriétaire doit s'acquitter du droit de navigation suivant le barème en vigueur.

### Sont interdits :



La navigation de nuit



La navigation sur la zone NATURA 2000 ainsi que sur la réserve naturelle nationale d'Hourtin



## Les zones d'activités sur le lac

Le lac de Hourtin-Carcans est un véritable paradis pour les amoureux des sports nautiques. Il offre des conditions idéales pour la pratique de la voile, du canoë, et du paddle, grâce à ses eaux calmes et protégées du vent. Les plages autorisées autour du lac sont toutes clairement signalées et disposent d'espaces de baignade aménagés, avec des zones surveillées afin de garantir la sécurité des baigneurs. Pour les cyclistes et les randonneurs, plusieurs sentiers autour du lac permettent de découvrir cette région sous différents angles.



Pour se baigner, privilégiez les zones de baignades surveillées pendant la saison.



La bouée « eau-libre » est obligatoire pour les nageurs au large.



La pratique de la bouée tractée est interdite sur le lac.



Les activités de kite surf et de ski nautique sont autorisées uniquement sur les lieux réservés



## Vivre au rythme du lac

Le lac est également parfait pour des moments de détente en famille ou entre amis.

Plusieurs plages, aménagées pour les baignades, et des espaces de pique-nique permettent de profiter du calme et de la beauté du site.

Au fil des saisons, le paysage évolue, des plages animées de l'été aux forêts flamboyantes de l'automne. Ici, on vit au rythme de la nature, loin du tumulte, dans un cadre préservé. Chacun est invité à en profiter pleinement, dans le respect des lieux et des traditions locales.



La pratique de la pêche est soumise aux règles de navigation et de sécurité et la carte de pêche est obligatoire (AAPPMA Hourtin et Carcans).



Le permis de chasse est obligatoire, une carte contractée auprès de l'ACCA de Hourtin ou Carcans est nécessaire pour chasser.

La chasse se pratique en fonction des dates d'ouverture.



Le SIAEBVELG, syndicat des lacs médocains, assure la préservation et la gestion de la ressource en eau (qualité, quantité, biodiversité...) sur le bassin versant en partenariat avec l'ensemble des acteurs locaux.



Les communes de Hourtin et de Carcans font partie du Parc naturel régional Médoc. Elles s'engagent ainsi à protéger et valoriser les richesses environnementales du Médoc, tout en favorisant l'économie locale et le bien-être des habitants.

# Le Lac de Hourtin Carcans



- Postes de secours
- Héliports
- Toilettes publiques
- Zones de baignade surveillées
- Zones de mise à l'eau
- Zones pour le stationnement des bateaux
- Chenaux d'accès
- Zone limitée à 5km/h
- Zone interdite d'accès
- Réserve naturelle nationale interdite d'accès
- Zones de ski nautique
- Zone de kitesurf
- Zone de jetski
- Zones concessionnaires
- Limites communales
- Pistes Cyclables
- Voies de circulation routière

